

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Pages</u>
Rapport	1 - 15

Annexes

Annexe I: Liste des participants

Annexe II: Ordre du jour de la réunion

Introduction

1. Pour aider les pays méditerranéens à appliquer le Programme d'actions stratégiques visant à combattre la pollution due à des activités menées à terre (PAS MED), adopté à la réunion des Parties contractantes de 1997, un Projet FEM «Détermination des actions prioritaires pour la poursuite de l'élaboration et de la mise en œuvre du Programme d'actions stratégiques pour la mer Méditerranée» a été conduit à partir de janvier 2001.

2. Dans le cadre du Projet FEM, toute une série d'activités ont été réalisées de janvier 2001 à octobre 2004, telles que la préparation et l'adoption de lignes directrices et plans régionaux, l'organisation de sessions de formation dans les domaines prioritaire visés par le PAS MED. En outre, des pays ont été aidés à préparer des études de préinvestissement pour certains «points chauds» de pollution et ont reçu une assistance pour le lancement du processus d'élaboration des plans d'action nationaux après avoir établi leurs plans sectoriels, leurs bilans diagnostiques nationaux et leurs bilans de base d'émission/rejet pour les polluants visés par le PAS, tandis qu'un Bilan diagnostique transfrontière, établi en 1997, était complété et actualisé. Enfin, le PAS BIO a été établi et adopté par les Parties contractantes à la Convention de Barcelone.

3. Pour renforcer la mise en œuvre concrète du PAS MED mais également du Programme d'actions stratégiques pour la conservation de la diversité biologique dans la région méditerranéenne (PAS BIO), adopté à la Douzième réunion des Parties contractantes tenue à Catane en 2003, et préparer le terrain à la future application du Protocole, en cours d'élaboration, relatif à la gestion intégrée du littoral (Protocole GIL), le FEM/PNUE et la Banque mondiale ont proposé aux pays méditerranéens, aux organisations de coopération internationale et aux institutions de financement concernées de mettre en place un **Partenariat stratégique FEM pour la Méditerranée** qui reposerait, entre autres, sur le modèle et les enseignements du Partenariat Danube/mer Noire.

4. Pour favoriser ce processus en recueillant l'avis des pays méditerranéens avant qu'une décision ne soit prise par le FEM, le Coordonnateur du PAM, en consultation avec le Secrétariat du FEM, a décidé de convoquer tous les acteurs concernés à une réunion chargée d'examiner la proposition de Partenariat stratégique FEM et de formuler éventuellement des recommandations sur son contenu et ses perspectives. Suite à la généreuse invitation et avec l'appui du Gouvernement italien, la réunion s'est tenue à Trieste les 11 et 12 octobre 2004, à l'hôtel «Savoia Excelsior».

Participation

5. Étaient présents à la réunion les représentants des Parties contractantes ci-après à la Convention de Barcelone: Albanie, Algérie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Égypte, Grèce, Italie, Libye, Maroc, Serbie-et-Monténégro, Slovénie, Syrie, Tunisie, Turquie et Union européenne.

6. Ont également pris part à la réunion les représentants des organisations spécialisées des Nations Unies, autres organisations intergouvernementales, gouvernementales et non gouvernementales ci-après: Organisation mondiale de la santé (OMS), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO- PHI), Centre international pour la science et la haute technologie de l'ONUDI (ICS-ONUDI), Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE/Mers régionales, PNUE/GPA et PNUE/FEM), Secrétariat du Fonds mondial pour l'environnement (FEM), Banque mondiale, Bureau d'information méditerranéen pour l'environnement et le développement durable (MIO-ECSDE), Partenariat mondial pour l'eau – Méditerranée

(GWP-Med), Fonds mondial pour la nature (WWF) et Institut fédéral allemand pour les géosciences et les ressources naturelles.

7. Le Secrétariat du PAM, représenté par l'Unité MED, le programme MED POL, le Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle (REMPEC), le Centre d'activités régionales du Programme d'actions prioritaires (CAR/PAP) et le Centre d'activités régionales pour les aires spécialement protégées (CAR/ASP), a fait office de secrétariat de la réunion.

8. La liste complète des participants figure à l'**annexe I** du présent rapport.

Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion

9. M. Paul Mifsud, Coordonnateur du Plan d'action pour la Méditerranée, a ouvert la réunion et chaleureusement remercié le Ministère italien de l'environnement pour son accueil et pour le concours inestimable qu'il apportait à la tenue de la réunion. Il a souligné que la présence M. Corrado Clini, Directeur général du Département des Conventions internationales et régionales au Ministère italien de l'environnement et du territoire et Président du Bureau des Parties contractantes à la Convention de Barcelone, était un gage de l'intérêt porté par les autorités italiennes à la coopération régionale et internationale dans le domaine de l'environnement et du développement durable en Méditerranée.

10. M. Corrado Clini, a souhaité la bienvenue aux participants à Trieste, ville dont la situation géographique avait fait par excellence, au cours de l'histoire de l'Europe, un trait d'union entre le Nord et le Sud, l'Est et l'Ouest, et qui avait été précisément retenue pour la réunion comme symbole de l'intégration que l'on cherchait à promouvoir en Méditerranée. Mais l'Italie, qui présidait le Bureau de la Convention de Barcelone, tenait aussi, en accueillant cette réunion, à donner une marque tangible de son engagement envers la stratégie méditerranéenne de développement durable, laquelle, actuellement en préparation, devrait être adoptée à la prochaine réunion des Parties contractantes de 2005 en Slovénie et serait d'ici là le point de convergence de toutes les initiatives prises dans la région.

11. Puis M. Clini a souligné le caractère pionnier des programmes de coopération lancés par le PAM avec le PAS MED et le PAS BIO dont la mise en œuvre prenait chaque jour une forme plus concrète, et de l'actualisation du Bilan diagnostique transfrontière (BDT) dans le cadre du MED POL. Toutes ces actions avaient été possibles grâce au soutien financier du FEM, et c'est à une nouvelle étape ambitieuse que le FEM et ses institutions associées conviaient cette fois le PAM pour les années à venir avec le Partenariat stratégique qui allait être présenté et débattu. Enfin, l'orateur a mis en exergue trois initiatives de coopération à laquelle l'Italie participait en y attachant une importance particulière: 1) programmes de gestion intégrée des zones côtières sur la base d'accords conclus avec l'Algérie, le Maroc, l'Égypte, Israël et la Tunisie et qui allaient être étendus à d'autres pays; 2) Initiative MEDREP de type II visant à promouvoir les énergies renouvelables dans la région, qui abordait sa phase concrète avec l'entrée en service en septembre 2004, à Tunis, d'un Centre permanent composé d'experts PNUE, tunisiens et italiens chargés d'en coordonner les actions; 3) Initiative tournée vers l'Adriatique, dans le cadre du partenariat ADRICOSM, pour la gestion du bassin fluvial de la Neretva et de la baie de Pula en Croatie. Enfin, l'Italie confirmait sa volonté d'appuyer financièrement le Partenariat envisagé, et cela dès la phase préparatoire, étant entendu que ce Partenariat serait axé non pas sur la seule coordination mais sur une mise en œuvre effective, pragmatique et durable des projets.

12. M. Alfred Duda, Conseiller principal, «Eaux internationales», Secrétariat du FEM, a remercié au nom de M. Len Good, Directeur-général et Président du FEM, le PAM/PNUE d'avoir pris l'initiative de la présente réunion, les autorités italiennes de l'avoir spontanément

et efficacement appuyée et il a salué la présence des autres institutions impliquées dans le Partenariat envisagé. Il a indiqué que le volet «Eaux internationales» du FEM ne traitait que des problèmes transfrontières en recommandant une approche écosystémique, et que l'acquis du MED POL, du Bilan diagnostique transfrontière actualisé et de l'assise conceptuelle et programmatique établie avec le PAS MED et le PAS BIO étaient des facteurs déterminants pour le succès du Partenariat, comme le laissaient augurer des expériences transfrontières semblables déjà réalisées ou en cours d'exécution par une vingtaine de groupes de pays dans le monde. En fait, il y avait trois ans que la formule du Partenariat stratégique avait été pour la première fois lancée et testée pour le Danube et la mer Noire en y associant 17 pays autour de deux programmes environnementaux pour ces bassins respectifs. La présente réunion aurait l'occasion d'avoir une présentation détaillée de ce premier Partenariat sur la base duquel le Partenariat méditerranéen serait repris en s'articulant sur deux volets - un Projet régional et un Fonds d'investissement. Le FEM, de même que la Banque mondiale, étaient ici pour répondre à toutes les questions que les pays pourraient se poser et surtout pour écouter leurs remarques, leurs recommandations. L'on s'orienterait ainsi vers une mise en œuvre effective, qui restait l'objectif fondamental que tous partageaient.

13. Le Coordonnateur du PAM a souscrit à l'impératif d'une mise en œuvre concrète dont venaient de faire état les orateurs précédents. Il a rappelé les nombreuses actions réalisées en Méditerranée depuis l'adoption du PAS MED en 1997, et en particulier depuis trois ans, dans le cadre du Projet FEM MED qui avait permis aux pays manquant de ressources de renforcer leurs capacités et de préparer leurs programmes de réduction de la pollution. Les activités réalisées avec l'appui du FEM en faveur du PAS étaient multiples: lignes directrices et plans régionaux concernant les grands domaines prioritaires, élaboration des plans d'actions nationaux (PAN), établissement d'études de préinvestissement, préparation d'instruments économiques pour une mise en œuvre durable du PAS MED, et renforcement des capacités. Au plan juridique, la Convention de Barcelone révisée de 1995 était désormais entrée en vigueur avec le dépôt de 16 instruments de ratification. Le PAS BIO avait été adopté par les Parties contractantes à leur réunion de Catane de 2003. Ce que l'on attendait de la présente réunion, c'était, de la part des pays, un message clair d'engagement dans le partenariat proposé, de leur volonté d'aller de l'avant en tirant parti des mécanismes financiers et institutionnels que le Partenariat leur offrirait.

**Point 2 de l'ordre du jour: Examen des principales réalisations du précédent
Projet FEM pour la Méditerranée**

14. En présentant ce point de l'ordre du jour consacré au Projet FEM précédent, le Secrétariat a rappelé que des CD-ROM contenant les textes du PAS MED, du PAS BIO et des lignes directrices et plans régionaux avaient été distribués à tous les participants et il a annoncé à ceux-ci qu'ils recevraient aussi un CD-ROM avec les présentations correspondantes, et que, par conséquent, le rapport de la réunion n'en rendrait compte que succinctement mais détaillerait davantage les présentations ultérieures qui concerneraient directement le Partenariat stratégique proprement dit.

15. M. Ante Baric, Directeur du Projet FEM MED, a rappelé quels étaient les objectifs et les activités correspondantes du Projet FEM actuel: révision de la liste des «points chauds» et «zones sensibles» de pollution prioritaires, préparation des études de préinvestissement, série de neuf ensembles de lignes directrices et de six plans régionaux de réduction de la pollution d'origine terrestre, révision du BDT, élaboration de nouveaux instruments économiques et adaptation des instruments existants pour une mise en œuvre durable du PAS MED, renforcement des capacités comportant des cours de formation régionaux et nationaux pour quelque 546 stagiaires. Les plans d'action nationaux (PAN) avaient été lancés, avec un élément d'assistance à la participation du public, et le PAS BIO avait été achevé et adopté. En conclusion, à ce jour, la plupart des objectifs du Projet avaient été

atteints, et une assise solide avait été créée pour la mise en œuvre du PAS MED et du PAS BIO aux niveaux régional et national. Cependant, des pays auraient encore besoin d'une aide pour l'exécution d'activités au niveau national.

16. M. Francesco Saverio Civili, Coordonnateur du programme MED POL, a présenté le processus de mise en œuvre du PAS MED qui avait marqué un tournant dans l'histoire du MED POL/PAM en définissant des engagements de réduction de la pollution concrets et chiffrés, dans le sillage de l'adoption de MED POL –Phase III et de du Protocole «tellurique» modifié de 1996. Dans le même esprit tourné vers l'action, le MED POL avait établi un «Document opérationnel pour la mise en œuvre du PAS», approuvé par les Parties contractantes en 2001, et qui prévoyait, entre autres, une méthode de calcul des progrès réalisés dans chaque pays dans la réduction de la pollution en se fondant sur un bilan de base national (BBN) des émissions/rejets de polluants». M. Civili a présenté un tableau indiquant que les BBN et les BDN (Bilans diagnostiques nationaux) avaient été menés à bien dans tous les pays méditerranéens éligibles, ce qui laissait bien augurer du processus de formulation des PAN qui devrait être achevé en 2005. Au vu de ces résultats, il a estimé que le Partenariat stratégique, s'il recueillait une adhésion forte des pays, serait déterminant pour le succès de la mise en œuvre à long terme du PAS.

17. Mme Zeineb Belkhir, Directrice du Centre d'activités régionales pour les aires spécialement protégées (CAR/ASP, Tunis), a retracé l'historique du PAS BIO, dont la préparation avait été confiée au CAR/ASP et appuyée par un financement du Projet FEM. L'établissement du rapport lui-même avait fait intervenir un très grand nombre d'acteurs - pays, organisations intergouvernementales, internationales et non gouvernementales, experts individuels ou en équipes. La méthodologie d'élaboration avait permis de recenser l'état, les menaces et les tendances concernant la biodiversité marine et côtière en Méditerranée, de définir les priorités d'action, la coordination entre les organisations qualifiées, le portefeuille d'investissements et les dispositions à prendre pour le suivi. La ventilation proposée des fonds concernait avant tout la conservation des habitats, espèces et sites sensibles (29%) et l'inventaire, la cartographie et la surveillance de la biodiversité marine et côtière (24%), avec un portefeuille d'investissements se montant à 39 millions de dollars pour les 58 actions de haute priorité prévues dans les plans d'action nationaux. Sur la base de ces éléments, le CAR/ASP avait soumis une proposition au FEM.

18. M. Fouad Abousamra, Administrateur de programme MED POL, a présenté à grands traits le BDT: objectifs, méthodologie de préparation sous la responsabilité du MED POL, grands problèmes et questions recensés avec l'analyse de leurs chaînes causales: déclin de la biodiversité, déclin des pêches, dégradation de la qualité de l'eau de mer, risques pour la santé humaine. Il a également présenté des cartes méditerranéennes des «points chauds», des zones d'eutrophisation et des principaux sites industriels contribuant à l'émission de polluants toxiques, persistants et susceptibles de bioaccumulation (TPB). Il a enfin énuméré les actions prioritaires que le BDT recommandait en fonction de chaque problématique.

Point 3 de l'ordre du jour: Le Partenariat stratégique FEM proposé pour la Méditerranée

19. M. Andrea Merla, Administrateur de programme, «Eaux internationales», Secrétariat du FEM, a déclaré que le FEM avait abordé une nouvelle phase où il lui fallait penser l'action non plus en termes de projets individuels mais, compte tenu des interventions multiples et complexes qui s'imposaient dans toute une série de domaines, en termes de partenariats associant les pays, les agences qualifiées et les institutions de financement - comme la Banque mondiale - à même de faciliter des investissements souvent très lourds, et cela aux fins de créer un climat propice à la mise en œuvre. Ainsi avait-il été fait en premier lieu pour le Danube et la mer Noire avec, à ce jour, des résultats qui étaient généralement considérés comme un succès. L'heure de la Méditerranée avait maintenant sonné, avec un contexte

particulièrement favorable: un Plan d'action ayant un acquis de près de 30 ans, le cadre juridique actualisé et très complet de la Convention et de ses Protocoles, un BDT qui recensait les grandes problématiques, leurs causes et leurs solutions, un PAS MED et un PAS BIO élaborés et prêts pour l'action. L'intérêt essentiel de tels partenariats était de comporter un «effet de levier» ou multiplicateur de 1 à 3 ou plus par rapport aux fonds investis au départ par le FEM, d'obtenir une meilleure coordination et synergie entre les organisations coopérantes, les donateurs et autres acteurs, de renforcer les capacités des pays partenaires pour qu'ils respectent leurs engagements au titre des PAS et du PAM. Si la présente réunion permettait de parvenir à un consensus sur le cadre conceptuel de ce Partenariat stratégique, il serait possible de travailler sérieusement et concrètement d'ici à la fin du mois avant de soumettre un concept de projet final au FEM, puis plusieurs mois seraient encore nécessaires, dans le cadre de l'exécution du PDF-B, pour affiner les deux composantes, à savoir le Projet régional et le Fonds d'investissement, avant que l'ensemble du Partenariat soit approuvé par les pays puis soumis au Conseil du FEM pour approbation finale. Il allait de soi que si des pays avaient des observations ou des recommandations à formuler, ils étaient instamment invités à le faire, il en serait tenu compte par la Banque mondiale et le PAM/PNUE dans le projet de cadre conceptuel qu'ils soumettraient.

20. Mme Emilia Battaglini, Coordinatrice régionale FEM pour l'Europe et l'Asie centrale à la Banque mondiale, a souligné que le Partenariat pour la Méditerranée consistait à associer activement pays donateurs, pays bénéficiaires et organisations concernées dans une perspective de longue durée, en dépassant la conception classique d'interventions ponctuelles au profit d'une conception stratégique. Le cadre conceptuel proposé résultait d'un long travail de concertation entre le FEM, la Banque mondiale, le PAM/PNUE, le FEM/PNUE et les autres partenaires. La présente réunion avait pour objet de discuter des objectifs, des principes sous-jacents, des avantages et des coûts, et de recevoir l'approbation des pays du Bassin et des autres partenaires en vue d'aller de l'avant. Ayant récapitulé les grandes problématiques environnementales du Bassin et les réponses que leur avaient données les pays riverains depuis trente ans, Mme Battaglini a indiqué que, selon une estimation de 1997, quelque 10 milliards de dollars E.U. seraient nécessaires pour remédier à la pollution dans la région et 140 millions de dollars pour préserver sa biodiversité. Il s'agissait donc de montants considérables et qui dépassaient les moyens des pays, même dans l'hypothèse d'une politique volontariste de ceux-ci. En quoi consisterait ce Partenariat? À instaurer une collaboration multiacteurs à l'échelle du Bassin, à aider les pays à effectuer des réformes et des investissements, lesquels avaient une vie courte s'ils n'étaient pas appuyés par un changement des comportements au niveau national. Ce que le Partenariat injecterait serait un capital d'amorçage qui servirait de catalyseur pour entraîner l'effet de levier déjà évoqué par M. Merla: traduit en chiffres concrets, cela signifiait qu'une subvention initiale de 70 à 80 millions du FEM devait pouvoir en mobiliser trois fois plus en cofinancements émanant d'autres sources. Ce n'était pas une hypothèse hasardeuse si l'on se reportait aux résultats obtenus avec le Partenariat Danube-mer Noire qui allaient être exposés aux participants. Au plan programmatique, le Partenariat se concentrerait sur la pollution transfrontière des «points chauds» identifiés dans les deux PAS grâce à un Projet régional de protection des ressources environnementales et à un Fonds d'investissement pour la réduction de la pollution.

21. Le Coordonnateur du PAM a estimé que cette description du Partenariat permettait de s'en faire une idée d'ensemble claire et cohérente, et il a invité les délégués des pays à intervenir à tour de rôle pour formuler un premier avis, sans éluder les problèmes, les interrogations ou les difficultés qu'ils pouvaient entrevoir.

22. Les représentants de tous les pays ont fait part d'un premier accueil très favorable ou du moins d'un accord de principe concernant le cadre conceptuel qui venait de leur être exposé par la Banque mondiale. Ce cadre leur paraissait ambitieux et séduisant, de nature à les doter des moyens qui leur faisaient souvent cruellement défaut. Certains intervenants y ont vu une opportunité de rationaliser des projets et des concours extérieurs dont ils

bénéficiaient déjà ou de pousser plus avant un effort entrepris dans des conditions financières délicates. Mais dans le même temps, plusieurs représentants se sont interrogés sur tel ou tel aspect du Partenariat: difficulté, pour deux ou plusieurs pays voisins, de s'accorder sur une évaluation des impacts transfrontières ou plus généralement pour des pays de travailler collectivement sur un même projet; absence d'un échéancier précis (3, 5, 10 ans?); déficit de l'échange d'informations; insuffisance du travail intersectoriel; nécessité de trouver un langage et des arguments accessibles aux décideurs, par exemple en insistant sur les bénéfices à long terme d'une mesure apparemment coûteuse à court terme; interprétation de certains concepts pouvant prêter à malentendu (comme celui de «grand écosystème marin de la mer Méditerranée»). Un représentant a fait valoir que, tout en adhérant pleinement au Partenariat, la mise en œuvre dans son pays lui en paraissait compliquée en raison de procédures politiques internes très complexes. Un autre a estimé que des expériences de partenariats financés par le FEM avaient déjà eu lieu en Méditerranée avec plus ou moins de bonheur (Projets Palmiers-Dattiers, Changement climatique, MedWetCoast.), qu'il fallait les analyser soigneusement et ne s'engager que progressivement et prudemment dans un tel processus en évitant d'appliquer d'emblée une méthodologie bien arrêtée. Enfin, un représentant s'est félicité que l'accent ait été mis sur l'approche écosystémique, qui était déjà au cœur de la stratégie de développement durable de l'UE.

23. En marge de la discussion, un représentant s'est étonné que, pour une réunion de cette importance, le Secrétariat du PAM n'ait pas fait traduire et rendu disponibles en français les documents de travail distribués aux participants.

24. En réponse aux observations de certains pays, la représentante de la Banque mondiale a d'abord précisé que si le Partenariat fournissait un cadre régional, les interventions soutenues par le FEM et la Banque mondiale se faisaient au niveau national. S'agissant du langage à trouver auprès des décideurs, elle a insisté, elle aussi, sur la comparaison des coûts à long terme et à court terme, ce qui était même crucial dans des secteurs économiques stratégiques de la Méditerranée comme le tourisme où il fallait absolument éviter de répéter les erreurs du passé et le prix à acquitter aujourd'hui pour les réparer. D'une manière générale, les divers aspects du Partenariat devaient être appréciés par rapport à ce qui se passerait si le Partenariat ne se matérialisait pas: on en reviendrait à des actions ponctuelles dans les pays, sans se concentrer sur des secteurs prioritaires transfrontières et sans veiller à un bon équilibre géographique des actions engagées dans la région. Le Partenariat permettait de parvenir à une «masse critique» de l'intervention, il facilitait le dialogue avec d'autres donateurs, et l'on en revenait au concept déterminant d'«effet multiplicateur».

25. Sans vouloir tirer de conclusions hâtives de cette première discussion, M. Corrado Clini, a tenu à formuler quelques réflexions ou suggestions qu'elle lui inspirait. Le Partenariat FEM comportait en partie des secteurs d'intervention déjà engagés au titre d'autres programmes et il utilisait ou recoupait certains mécanismes existants (du Partenariat euro-med, du FEM, de la Banque mondiale, etc.). Il fallait donc le voir non pas comme une initiative venant s'ajouter à d'autres, mais comme une valeur ajoutée, un moyen de remettre en perspective toutes les initiatives existantes ou futures dans le sens d'une plus grande efficacité puisque, on l'avait vu, remédier à la pollution en Méditerranée nécessitait 10 milliards de dollars d'investissements et qu'il n'était évidemment pas possible d'imaginer trouver de tels montants auprès de quelque institution que ce soit. Le Partenariat avait donc pour mission de créer les conditions nécessaires pour que la réduction de la pollution devienne «autopayante», de faire démarrer un processus susceptible d'attirer et d'impliquer de nouveaux acteurs comme le secteur privé, plus à même de gérer l'amortissement des investissements par une prise de conscience des bénéfices de l'intégration de l'environnement en termes de rentabilité, de compétitivité et d'image. Dans un tel contexte, le rôle des gouvernements, à la phase préparatoire du Partenariat, se limitait à fixer des règles simples en vue de créer un environnement propice à une bonne gestion des fonds.

Point 3.1 de l'ordre du jour: Le Projet régional dans le cadre du Partenariat stratégique

26. M. Civili a fait une présentation sur la mise œuvre des actions convenues pour la protection des ressources environnementales de la Méditerranée et de ses zones côtières. En d'autres termes, il s'agissait de la composante régionale du Partenariat stratégique FEM MED, déjà mentionnée par les orateurs précédents, établie en étroite concertation entre le FEM/PNUÉ, le PAM/PNUÉ, la Banque mondiale, le Secrétariat du FEM et les autres partenaires, et dont le principal objectif consistait à appliquer des réformes politiques, juridiques et institutionnelles destinées à inverser les tendances à la dégradation marine et côtière, conformément aux engagements pris les pays avec l'adoption des PAS MED et BIO. M. Civili a alors passé en revue les diverses composantes envisagées: 1) Facilitation des réformes politiques et législatives; 2) Promotion de stratégies de reproduction des actions («replication»); 3) Assistance technique (mise en oeuvre du PAS MED et du PAS BIO, et des PAN correspondants, stratégies régionales de gestion et protection des aquifères côtiers); 4) Stratégies de gestion régionale intégrée des ressources en eau et de gestion intégrée du littoral (GIL); 5) Coordination générale et dispositions prises en matière de surveillance continue. Au cours de cet exposé, M. Civili a insisté sur une question fondamentale, car sous-jacente aux difficultés de la mise en œuvre des PAS, à savoir la capacité des pays à assurer la durabilité financière des actions et projets. L'un des grands objectifs du Partenariat serait de développer cette capacité par le recours à des instruments économiques environnementaux et à des mécanismes de financement innovants – ce qui constituerait par la même occasion une importante contribution au développement durable – et aussi par la mise en place d'un réseau régional sur des pratiques nouvelles de financement.

27. M. Cornelis Klein, représentant résident du PNUD en Croatie, a fait part de quelques interrogations qui lui venaient à l'esprit face à l'accumulation d'informations à laquelle donnait lieu la réunion. Tout d'abord, lorsqu'on parlait d'investissements, il fallait avoir sur place une forte capacité de coordination, ce qui, selon sa propre expérience, était loin d'être le cas dans la plupart des pays, notamment pour les questions intersectorielles. Il lui semblait également peu clair que l'on parle d'investissements gérés au niveau de chaque pays pour des actions transfrontières, puisque dans ce cas deux pays au moins étaient en principe concernés. Enfin, le PNUD avait en préparation un projet financé par le FEM portant sur le littoral et les îles de Croatie et qui comportait presque tous les éléments cités précédemment pour le projet régional: comment un tel projet trouverait-il alors sa place dans le schéma général du Partenariat?

28. M. Anders Alm, environnementaliste au Programme d'assistance technique pour l'environnement méditerranéen (METAP), a mis l'accent sur les contributions que ce programme pourrait apporter au Partenariat stratégique grâce à des outils dont il avait depuis longtemps la pratique comme l'évaluation stratégique environnementale (ESE), le coût de la dégradation de l'environnement (COED), la gestion intégrée des zones côtières (GIZC), l'assistance à l'identification des opportunités d'investissement, les études de faisabilité et la préparation de projets. M. Alm a présenté un diagramme indiquant le coût de la dégradation de l'environnement en pourcentage du PIB (indicateur de durabilité environnementale) pour sept des treize pays méditerranéens éligibles au METAP.

29. Le représentant d'un pays s'est demandé dans quelle mesure les coûts de dégradation de l'environnement reposaient sur une base concrète, quantifiable, vérifiable. Il se posait cette question en tant que biologiste, spécialisé dans la conservation de la nature, et non comme décideur, et elle était d'ailleurs d'ordre

beaucoup plus générale: pouvait-on attribuer une valeur chiffrée, dans une monnaie quelconque, à l'ensemble de la Méditerranée et de ses ressources naturelles, ou, par exemple, à une étendue désertique donnée? Et comment évaluer l'incalculable patrimoine culturel? La question n'avait d'autre but que d'exprimer un certain scepticisme sur les calculs des économistes en matière d'environnement et de ressources naturelles.

30. M. Pablo Huidobro, représentant l'ONUDI, a rappelé que cette organisation était un partenaire privilégié pour l'assistance technique dans les domaines de l'impact des activités industrielles et de la production plus propre. L'ONUDI pouvait apporter au Partenariat FEM MED la vaste expérience qu'elle avait acquise auprès du secteur privé pour les questions de pollution industrielle et le transfert de technologies écologiquement rationnelles. Mme De Palma, également de l'ONUDI, a, pour sa part, exposé le contenu de la proposition de son organisation pour le cadre conceptuel du Partenariat pour la Méditerranée. Un an auparavant, l'ONUDI avait développé une initiative intitulée TEST MED visant à reproduire une expérience de transfert de technologies écologiquement rationnelles qu'elle venait tout juste d'achever dans le cadre du Partenariat pour le Danube. Le contexte méditerranéen se prêtait parfaitement à cette «réplication» avec le processus en marche du PAS MED et surtout l'existence dans la région d'un double réseau de centres nationaux pour la production propre créés sous l'égide de l'ONUDI ou du PNUE ainsi que d'un réseau d'unités de promotion des investissements pour développer des projets innovants dans le secteur privé. L'idée globale consistait à relier le double réseau de centres de production plus propre, axé sur les techniques, procédés et renforcement des capacités dans l'industrie, et le réseau de promotion des investissements, afin de faciliter le transfert de technologies. Ainsi la proposition TEST MED avait-elle été élaborée dans l'objectif final de renforcer les capacités des pays éligibles, de démontrer cette approche en l'appliquant à quelques «points chauds» industriels sélectionnés et de la diffuser dans toute la région. La phase préparatoire de TEST MED, appuyée financièrement par l'Italie, avait été conduite et achevée dans le courant 2004 dans quatre pays (Tunisie, Maroc, Liban, Égypte), ce qui avait permis de formuler un projet de plan d'exécution et de budget et d'en arriver à la conclusion qu'il existait dans la région d'importantes possibilités de financement, mais pas assez rationalisées et canalisées pour être exploitées. La proposition ainsi finalisée avait été intégrée à la composante 3 «Assistance technique», Sous-catégorie 1, du Projet régional présenté précédemment par le Coordonnateur du MED POL.

31. M. Duda a déclaré que les pays étaient au centre du Partenariat. C'était donc à eux qu'il revenait de se prononcer sur le cadre conceptuel, les projets des organisations et les opportunités qui leur étaient soumis. Mais ils n'avaient pas à le faire officiellement maintenant. Les observations et suggestions qu'ils formuleraient à la présente réunion devraient être, dans les dix prochains jours, pris en compte par le PAM/PNUE, le FEM/PNUE et la Banque mondiale pour remanier éventuellement les concepts, lesquels seraient aussitôt transmis au Secrétariat du FEM qui jugerait de leur éligibilité. Et c'est seulement dans les semaines qui suivraient, un à deux mois au plus, que les pays seraient invités à s'engager ou non dans ce Partenariat. Certains pouvaient choisir de rester en dehors, si bien que le total des fonds disponibles profiterait à un nombre plus restreint de pays éligibles; ils pouvaient, par exemple, ne pas rencontrer de problèmes de pollution industrielle et ne pas avoir besoin de l'assistance de l'ONUDI, ou bien, à l'inverse, souhaiter tirer parti d'un savoir-faire qui permettait aujourd'hui à l'industrie de faire des profits et de devenir plus compétitive en adoptant des procédés de production plus propres et de bonnes pratiques d'entreprise.

32. M. Gennaro Longo, Directeur, ICS/ONUDI, a décrit la gamme d'activités par lesquelles son organisation pourrait contribuer au Partenariat: cours de formation et

séminaires, bourses, renforcement des capacités. Le Centre intervenait dans trois grands domaines: système avancé d'appui à la décision, gestion intégrée des zones côtières, et production plus propre, avec un mandat axé sur le renforcement des capacités et le transfert de technologies. Il coopérait aussi étroitement avec d'autres organisations internationales: avec le PAM/PNUE, il avait réalisé l'étude de préinvestissement concernant les «points chauds» de pollution de Croatie; avec le PAM/ PNUE et l'Agence égyptienne des affaires environnementales, il avait lancé le projet pilote d'Inventaire des émissions et transferts de matières polluantes (IETMP) en Égypte, et s'apprêtait à faire de même en Syrie avec le Ministère de l'environnement et l'administration locale. Enfin, il pouvait aussi être utile au Partenariat en lui offrant son expertise concernant des outils d'appui à la décision: monitoring, Système d'information géographique (SIG), télédétection, traitement des images, modèles de simulation environnementale pour étudier la diffusion des polluants dans certains milieux.

33. M. Jordi Lleonart, Département des pêches de la FAO, a présenté le projet de cette organisation pour le Partenariat, principalement consacré aux pêches, y compris des questions de biodiversité comme l'identification des espèces. La Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM), qui allait changer de statut en 2005 avec l'instauration d'un budget autonome, serait une composante fondamentale du Partenariat. Un certain nombre de projets de coopération de la CGPM étaient actuellement en cours d'exécution dans plusieurs zones de la Méditerranée. Les objectifs pour le Partenariat étaient les suivants: à long terme, accroître l'expertise taxinomique au moyen d'outils d'identification des espèces et améliorer la protection des ressources halieutiques en fixant des objectifs de captures assurant leur durabilité, et, dans l'immédiat, améliorer la gestion des pêches grâce à la mise en œuvre de plans d'action internationaux (IPOA) et nationaux (NPOA). Parmi les résultats escomptés du projet figuraient la facilitation de réformes politiques et législatives par la coordination du développement et de la mise en œuvre des IPOA et des NPOA. S'agissant de l'assistance technique, la CGPM aiderait à appliquer la stratégie régionale du PAS BIO afin de réduire l'impact des activités de pêche sur les habitats et les espèces sensibles ainsi qu'à appliquer les plans d'action nationaux liés au PAS BIO.

34. Le représentant d'un pays a reconnu l'intérêt du travail fait par la FAO avec la CGPM, mais il ne constatait aucun résultat tangible dans quelque pays méditerranéen que ce soit: à sa connaissance, aucun programme national de pêche durable et responsable n'avait encore été effectivement mis en oeuvre. Cette remarque pouvait du reste s'étendre à d'autres domaines, comme la GIZC: un PAC entrepris dans son pays avait produit un impressionnant travail théorique qui n'avait débouché, après des années, sur aucune mesure concrète et rationnelle d'aménagement du littoral. La question essentielle était plus que jamais: où en sommes-nous et où allons-nous? Un autre représentant a vivement soutenu cette position, en confirmant que, dans son pays aussi, un PAC n'avait donné lieu à aucun suivi et qu'il ne fallait pas l'imputer au PAM mais aux autorités nationales et locales qui n'avaient pas su, à l'époque, saisir cette opportunité. Ces constats d'échec montraient bien la voie dans laquelle devait s'orienter le Partenariat proposé pour inverser vraiment le cours des choses.

35. M. Ivica Trumbic, Directeur du Centre d'activités régionales du Programme d'actions prioritaires (CAR/PAP, Split), a fait état de l'expérience acquise depuis une quinzaine d'années par son Centre en matière de GIZC avec le lancement dans la plupart des pays méditerranéens de programmes d'aménagement côtier (PAC). Certes, les résultats étaient mitigés selon les pays, mais chaque fois que le gouvernement concerné et l'équipe nationale de contrepartie avaient la volonté d'exploiter les résultats des études réalisées sur place, le succès était au rendez-

vous, comme le montraient les exemples de la Croatie et de l'Albanie. La GIZC connaissait depuis peu une percée décisive en Méditerranée, avec l'adoption à la réunion des Parties contractantes de Catane en 2003 d'une recommandation visant l'élaboration d'un nouveau Protocole relatif à cette question. Ce travail était en bonne voie et un projet de texte serait soumis à la prochaine réunion des Parties de 2005. Le cadre juridique qui serait adopté permettrait de diffuser la GIZC de manière plus systématique en Méditerranée, et le Partenariat envisagé réservait du reste à cette question un rôle central à côté du PAS MED et du PAS BIO.

36. Mme Alice Aureli, Programme hydrologique international (PHI) et M. Bo Appelgren, Consultant principal, UNESCO, ont fait une présentation sur les aquifères côtiers en Méditerranée et la contribution du PHI au Partenariat par diverses activités comme des projets de démonstration (recharge des aquifères, notamment), des inventaires des aquifères, une cartographie de leur vulnérabilité, un plan d'action régional pour leur gestion. Un complément sur cette question avait été inséré dans le Bilan diagnostique transfrontière. La question appelait un traitement prioritaire car l'on relevait dans tous les pays méditerranéens une pénurie d'eaux souterraines, avec une gestion déficiente de cette ressource, cruciale pour leur économie. Les principales menaces concernaient la durabilité de l'apport d'eaux souterraines, l'intrusion d'eau salée et la salinisation qui affectaient aussi les zones humides côtières, la vulnérabilité des aquifères à la pollution de surface, les pressions sur les ressources partagées par plusieurs pays.

37. M. Ellik Adler, Coordonnateur pour les mers régionales au PNUE, a appelé l'attention des participants sur le fait que le Protocole «tellurique» révisé de 1996 n'était toujours pas entré en vigueur. Il manquait encore trois instruments de ratification et c'était un point faible du système juridique sous-tendant le PAS MED. Il fallait donc s'efforcer de remédier à cette situation en sensibilisant et en aidant les pays qui ne l'avaient pas encore fait à mener à bien leur procédure de ratification. Une autre question, figurant dans le projet régional du Partenariat et méritant un traitement d'urgence, était celle des détritiques côtiers, politiquement sensible du fait de sa visibilité pour les populations locales et pour les millions de touristes qui fréquentaient les plages de la Méditerranée, et surtout du fait de sa portée éminemment transfrontière.

38. Le Coordonnateur du PAM a répondu que la question de la non ratification de Protocoles nouveaux ou révisés était depuis longtemps au centre des préoccupations majeures du Secrétariat du PAM et du Bureau des Parties contractantes qui avaient lancé des appels répétés aux pays à ce sujet. Par conséquent, malgré les développements positifs récents de la ratification de la Convention révisée et du nouveau Protocole «prévention et situations critique», la question de la ratification du Protocole «tellurique» et d'autres Protocoles faisaient l'objet d'efforts soutenus du Secrétariat, en concertation avec le Bureau et l'État dépositaire (Espagne).

39. M. Paolo Guglielmi, représentant l'Unité marine du WWF, et M. Vangelis Constantianos, Secrétaire exécutif du GWP-Med, ont fait part du vif intérêt de leurs organisations respectives pour le projet régional de Partenariat, compte tenu de leurs antécédents dans la région, de leur travail sur le terrain et en réseau au contact des ONG, des utilisateurs, des collectivités locales, des cadres techniques et autres acteurs importants de la société. Or, cette question du rôle et de la participation de la société civile au Partenariat n'avait pas encore été évoquée à la présente réunion et elle était pourtant déterminante pour l'adhésion de l'opinion et, de ce fait, pour la durabilité globale du projet. De son côté, M. Ulrich Dan Weuder, GPA/PNUE, a relevé que, grâce à un concours de l'Italie, son organisation avait coopéré avec le PAM/PNUE dans le domaine du financement durable et que la poursuite de cet effort pourrait être bénéfique pour le Partenariat FEM.

Point 3.2 de l'ordre du jour : Le Fonds d'investissement dans le cadre du Partenariat stratégique

40. Mme Dahlia Lotayef, Coordinatrice régionale FEM pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord à la Banque mondiale, a présenté le deuxième volet du Partenariat FEM MED: le Fonds d'investissement pour la réduction de la pollution en Méditerranée. L'heure de la mise en œuvre concrète des deux PAS avait sonné et, comme on l'avait déjà mentionné, le coût de la dépollution avait été estimé à une dizaine de milliards de dollars E.U. pour le PAS MED et à 110 millions de dollars pour le PAS BIO. Le Fonds d'investissement devrait prévoir un financement à hauteur de 60-70 millions, versé en plusieurs tranches et ouvert aux contributions d'autres donateurs. Il s'agissait d'un processus participatif, avec une information en retour attendue des pays. Les critères d'éligibilité à ces fonds étaient notamment axés sur les «points chauds» et «zones sensibles» de pollution recensés dans les deux PAS, sur la conformité des projets au volet «Eaux internationales» du FEM, sur les objectifs des PAS, sur l'engagement pris par les pays de procéder aux réformes politiques, juridiques et institutionnelles pertinentes. Aucun crédit du FEM ne serait affecté par avance à tel ou tel pays, à tel ou tel projet, mais le financement se ferait au cas par cas sur la base du principe «premier venu, premier servi», en fonction de la pertinence et de la recevabilité des projets soumis avec l'objectif, pour la gestion à moyen et long terme, de veiller à un équilibre géographique dans la répartition des fonds dans le Bassin et d'obtenir un effet de levier avec un ratio de cofinancement de l'ordre de 3 dollars pour 1 dollar versé par le Fonds.

41. Dans le débat qui s'est engagé à la suite de cette présentation, de nombreuses questions ont été soumises à la Banque mondiale et au FEM par les représentants des pays: coordination et cohérence avec l'Union européenne qui, dans le cadre du partenariat euro-med et, plus récemment, de la politique de voisinage, avait aussi une stratégie de dialogue et de financement avec les pays méditerranéens en faveur de l'environnement; intervention de la BEI ou d'autres instances européennes; prévision d'une aide aux pays pour la préparation des projets; disponibilité immédiate ou non des 60-70 millions; possibilité de prêts; nécessité d'une contribution de contrepartie; évaluation très approximative du montant des crédits qu'un pays pourrait recevoir, même s'il était bien compris qu'aucune affectation n'aurait lieu par avance; éventualité de projets pilotes ou de démonstration.

42. S'agissant de la coordination avec l'Union européenne, le Coordonnateur du PAM a souligné que le Partenariat stratégique et le Partenariat euro-méditerranéen, bien loin de s'exclure pouvaient se compléter pour le bénéfice de toute la région. Le PAM avait instauré dorénavant une coopération très étroite et constructive avec l'Union européenne qui se traduisait par la préparation d'un programme de travail conjoint qui serait examiné à la prochaine réunion du Bureau des Parties contractantes au Caire en novembre 2004 et serait soumis pour adoption à la prochaine réunion ordinaire des Parties de 2005 en Slovénie. Ce programme serait centré sur des projets utilisant tous les mécanismes disponibles de financement de l'UE.

43. Les représentants de la Banque mondiale et du FEM ont plaidé dans le même sens, l'Union européenne constituant à leurs yeux le facteur d'entraînement de nombreux pays méditerranéens - sans parler des six pays qui en étaient membres - ainsi qu'une référence incontournable par plusieurs de ses directives comme celle sur l'eau. Il convenait donc d'attacher une grande importance aux liens que le Partenariat pourrait entretenir avec l'UE, son partenariat, ses instances de financement, le suivi de la Déclaration et du processus d'Athènes/Petersberg sur les eaux transfrontières

ainsi que la composante méditerranéenne de l'Initiative sur l'eau de l'UE. Mais d'une manière plus générale, la coordination avait présenté des faiblesses à tous les niveaux - et même entre le Fonds et le projet régional - dans le Partenariat Danube/mer Noire, et il faudrait veiller à éviter cet écueil dans le Partenariat FEM MED. A cet égard, une réunion d'évaluation à mi-parcours semblait s'imposer (celle du Partenariat Danube-mer Noire aurait lieu en novembre 2004) afin de procéder aux corrections et ajustements nécessaires.

44. S'agissant des questions posées par plusieurs participants sur les modalités de financement du Fonds d'investissement, il a été précisé : 1) qu'il y avait un partage des tâches et une coopération étroite entre les pays, les organisations et la Banque mondiale pour la préparation et l'éligibilité des projets, mais que la décision finale sur le financement incombait au FEM sur la base de critères agréés; 2) que des prêts accordés en complément des subventions FEM pour des opérations combinées (« blended operations ») pouvaient se justifier parfaitement dans le cas de projets importants, ce qui permettait d'avoir une approche plus intégrée et holistique, sous réserve que ces prêts s'inscrivent bien dans la stratégie d'assistance entre la Banque et chaque pays considéré; 3) que le montant très approximatif des crédits affectés par pays pouvait se situer entre 5 et 7 millions de dollars, sur la base du précédent du Danube/mer Noire et de l'enveloppe estimative affectée à la Méditerranée divisée par le nombre de pays éligibles, mais sous réserve de nombreux facteurs comme le nombre définitif de pays dans le Partenariat, la taille et la portée des projets en cause, l'association éventuelle de deux ou plusieurs pays sur un même projet; etc.; 4) que l'enveloppe totale, qui serait un engagement ferme du Conseil du FEM dès son approbation, ne pourrait être versée immédiatement mais seulement en trois tranches (d'environ 20 millions chacune), le FEM étant un fonds fiduciaire renouvelé tous les trois et le délai de préparation des projets étant à prendre en compte tout comme la nécessité d'un suivi et d'une évaluation de l'évolution globale du processus de mise en œuvre et d'utilisation effective des fonds.

45. En conclusion de ce point de l'ordre du jour, un échange de vues a eu lieu sur l'intérêt d'une participation du secteur privé, qui avait déjà été évoquée à propos de l'introduction des technologies propres dans l'industrie. La Banque mondiale a fait état de plusieurs projets qu'elle avait menés en Méditerranée dans le secteur du tourisme et, dans cadre du Partenariat mer Noire /Danube, à travers des associations d'exploitants agricoles.

Point 4 de l'ordre du jour : Expérience acquise avec le Partenariat stratégique mer Noire/Danube

46. Mme Emilia Battaglini, Coordinatrice régionale FEM pour l'Europe et l'Asie centrale à la Banque mondiale, a présenté le Partenariat mer Noire/Danube en soulignant que ses premiers enseignements avaient été précieux pour la préparation du cadre conceptuel du Partenariat FEM pour la Méditerranée, qui en reprenait du reste les principaux éléments et principes. Elle a récapitulé les caractéristiques géographiques, politiques et démographiques des deux bassins, les principaux problèmes environnementaux à résoudre (dont l'énorme charge d'éléments nutritifs) et le processus de préparation et de mise en œuvre du Partenariat. Elle a soumis aux participants un tableau des projets en cours d'exécution (4 pays) et en préparation (8 pays) financés par le Fonds d'investissement du Partenariat, avec les montants des subventions FEM, des cofinancements réunis, et le ratio de l'effet multiplicateur obtenu. Il en ressortait que l'effet multiplicateur était en moyenne de 1/4,6. En conclusion, le Partenariat avait démontré un effet catalyseur très net, la possibilité de mettre en place des technologies innovantes, une solide filière de projets en préparation et une tendance significative à la baisse des éléments nutritifs dans les eaux fluviales et marines.

47. Mme de Palma, représentant l'ONUDI, a présenté, dans le prolongement de son intervention précédente sur les actions ONUDI dans le bassin du Danube pour traiter les «points chauds» industriels, l'étude de cas d'une usine de papier et pâte à papier de Roumanie, qui montrait comment on pouvait obtenir du secteur privé un investissement important pour remplacer une technologie obsolète lorsqu'il se traduisait par un gain de rentabilité et de compétitivité en raison de la réduction des coûts de production et de l'amélioration de la qualité du produit.

48. Comme exemples concrets d'éligibilité à un financement par le Fonds d'investissement du Partenariat FEM, M. Andreas Rohde, ingénieur sanitaire à la Banque mondiale, a présenté plusieurs projets: protection de la qualité de l'eau en Bosnie-Herzégovine; gestion intégrée de l'écosystème du bassin fluvial de la Neretva en Bosnie/Croatie; gestion intégrée de l'eau et des écosystèmes en Albanie; lutte antipollution dans les villes du littoral croate. Pour sa part, M. Anders Alm, environnementaliste à la Banque mondiale, a présenté quatre projets: gestion intégrée du littoral d'Alexandrie (Égypte); gestion intégrée de l'écosystème et réduction de la pollution d'origine terrestre de la lagune de Nador au Maroc; restauration de la capacité d'autoépuration de la lagune de Bizerte en Tunisie; et approche intégrée de la restauration de l'écosystème de la ville de Ghazaouet en Algérie.

49. Tirant les enseignements de ces diverses présentations, à commencer par celle qui avait trait au Partenariat mer Noire/Danube, le Coordonnateur du PAM a considéré que l'on avait affaire à des formules éprouvées qui avaient fait la preuve de leur efficacité et où l'effet de levier était effectivement assez significatif pour emporter l'adhésion. Maintenant, les représentants des pays et des autres acteurs concernés par le Partenariat FEM MED disposaient de suffisamment d'éléments pour se faire une opinion et formuler des commentaires ou des suggestions.

50. Mme Belkhir, après avoir remercié les représentants de la Banque mondiale et du FEM pour leurs éclaircissements sur les aspects financiers et leurs présentations riches d'enseignements, a estimé toutefois que la diversité biologique faisait figure au programme 8 du volet «Eaux internationales» du FEM de parent pauvre par rapport aux montants alloués au PAS MED. La biodiversité avait été retenue en aval du projet. Et s'il était vrai que la lutte antipollution contribuait à la conservation des habitats, ce n'était là qu'une des actions prioritaires du PAS BIO. Or, les Parties contractantes qui avaient approuvé le PAS BIO à Catane, attendaient beaucoup du FEM pour sa mise en œuvre, dont la coordination avait été confiée au CAR/ASP. Ce dernier avait adressé au FEM un document sur la phase de financement – financement dont le FEM avait dès le départ accepté le principe – mais il était resté sans réponse. Mme Belkhir souhaitait apprendre du FEM quelle était la démarche à suivre présentement pour que les deux PAS soient mis sur un pied d'égalité, et ce dans l'intérêt de la région et de la durabilité de ses ressources.

51. Trois représentants de pays et un représentant d'ONG sont intervenus pour soutenir vigoureusement la prise de position du CAR/ASP en faisant valoir que le travail intensif, très sérieux et complet qui avait présidé à l'élaboration du PAS BIO ne pouvait se solder par un constat d'échec faute de financement. Ou fallait-il alors parler de «projet mort-né»? Or, depuis la réunion des Parties contractantes tenue à Catane, le processus était bloqué. Un représentant a estimé que l'on pouvait concilier les deux aspects, et un autre s'est dit en désaccord avec le CAR/ASP car il y avait des chevauchements entre les deux activités et il y avait bel et bien un PAS MED en amont et un PAS BIO en aval. Tirant la conclusion de cet échange, le Coordonnateur du PAM a souscrit à la nécessité de favoriser une meilleure mise en œuvre du PAS BIO.

52. Le représentant du Secrétariat du FEM a déclaré que, premièrement, le cadre du Partenariat avait été établi pour les deux PAS qui, l'un comme l'autre, étaient prêts pour la mise en œuvre. Deuxièmement, la réponse des pays lui semblait claire et confirmait leur

intérêt dans le PAS BIO. Il fallait donc en tirer les conséquences en renforçant la place de cette composante dans le projet régional et en ajustant le Fonds d'investissement de manière à diriger plus directement des fonds sur des actions dans ce domaine. Il restait peu de jours pour le faire. C'était une opportunité pour le FEM de faire un grand projet pour les deux domaines focaux «biodiversité» et «lutte antipollution», et de décider de son éligibilité à la fin octobre. Il serait donc utile que la réunion adopte une recommandation dans ce sens.

Point 5 de l'ordre du jour : Assistance technique multilatérale et bilatérale

53. Mme Selma Čengić, représentante de la Bosnie-Herzégovine, a présenté plusieurs projets qui avaient été entrepris dans son pays et, entre autres, la préparation d'un plan de gestion du bassin fluvial de la Sava, la coopération transfrontière par la gestion de ressources naturelles partagées (Delta de la Neretva, Bosnie-Herzégovine et Croatie, 2001-2003, dans le cadre du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est) et la gestion intégrée de l'écosystème des bassins fluviaux de la Neretva et de la Trebisnjica (Bosnie-Herzégovine et Croatie).

54. M. Francisco Presicce, expert au Ministère italien de l'environnement, a procédé à un tour d'horizon des actions d'assistance menées par l'Italie dans d'autres pays méditerranéens. Ainsi, le Programme MEDREP promouvait un concept de partenariat innovant qui rassemblait une vingtaine de grands acteurs régionaux - ministères, agences gouvernementales, institutions scientifiques, PNUE et Banque mondiale – en vue de délivrer de l'électricité et de fournir des services d'énergie durables en ciblant des populations rurales. Autre exemple, l'Italie participait à un programme de l'eau pour l'Afrique qui visait notamment à mettre en place des systèmes de dessalement, de réutilisation des eaux usées et des installations d'approvisionnement en eau mues par des énergies renouvelables. Par la diversité et l'efficacité de ces actions de coopération, l'Italie s'employait à démontrer les grandes potentialités de croissance durable et la force des liens culturels unissant les pays des rives Nord et Sud de la Méditerranée.

Point 6 de l'ordre du jour : Suite à donner

55. M. Merla a précisé la voie qui allait être suivie pour les semaines et les mois à venir. Les deux organisations chargées du projet de cadre conceptuel du Partenariat, à savoir le PNUE et la Banque mondiale, allaient prendre en compte les réactions et recommandations des pays à la présente réunion pour réviser, si nécessaire, certaines parties du document présenté à la réunion, et cela dans un délai d'une ou deux semaines, et pour soumettre alors le document en question sous une forme finalisée au Secrétariat du FEM qui l'approuverait ou pourrait demander de nouvelles modifications avant que le Président-Directeur général du FEM décide de l'accepter dans les projets en préparation. Le FEM serait alors en mesure de débloquer de son côté des fonds (jusqu'à 700 000 dollars E.U.) pour la conception plus détaillée de projet complet, à charge pour les pays de fournir de leur côté, collectivement, leur cofinancement. La période de conception détaillée du Projet complet –PDF-B serait d'approximativement une année à compter de l'approbation du PDF-B. La proposition finale, qui devrait être avalisée par les Points focaux nationaux FEM (sans que les pays s'engagent nécessairement à entrer dans le Partenariat), serait alors soumise au Conseil du FEM (ce qui pourrait se produire dans un délai d'un an environ).

Point 7 de l'ordre du jour : Conclusions et recommandations

56. M. Vladimir Mamaev, Gestionnaire de tâches du FEM/PNUE, a estimé que la réunion avait été fructueuse: les pays avaient manifesté de l'intérêt et les deux organisations responsables du cadre conceptuel allaient pouvoir travailler utilement avec eux. Trois

représentants de pays ont exprimé le même avis, en soulignant que le Partenariat était une occasion bénéfique qui répondait à l'impératif de mise en œuvre maintes fois souligné par les réunions des Parties contractantes, même s'il restait des questions à régler, des échéances à préciser et de nouvelles réunions de consultation à prévoir. Le représentant du Gouvernement italien a estimé pour sa part que l'initiative avait pour finalité de catalyser les financements et d'assurer ainsi la durabilité des PAS en recourant à de nouveaux instruments économiques et en mobilisant le plus d'acteurs possible. C'était désormais une perspective plausible. Pour la Coordinatrice FEM de la Banque mondiale, un pas important venait d'être franchi, il y avait un consensus des pays pour dire au PAM/PNUE, à la Banque mondiale et au FEM «ça nous intéresse, allez de l'avant», et c'était là le seul but que l'on s'était proposé en organisant cette première consultation.

57. Le Coordonnateur du PAM a annoncé qu'un projet de recommandation avait été établi par le secrétariat de la réunion sur la base des discussions. Après y avoir apporté de légères modifications de forme, la réunion l'a adopté sous le libellé suivant en considérant qu'il constituait un message adressé au Secrétariat du FEM et qu'il devrait être inséré dans le projet de rapport de la réunion qui serait envoyé à bref délai à tous les participants pour qu'ils formulent éventuellement des observations:

58. ***«Les représentants des pays méditerranéens ont approuvé l'ensemble du Partenariat stratégique proposé. Ils ont également considéré que le lancement effectif des activités du PAS MED et la récente adoption du PAS BIO offraient une excellente occasion d'appliquer l'approche intégrée entre réduction de la pollution et biodiversité que le Partenariat stratégique proposait.***

En outre, les représentants des pays ont souligné que la mise en œuvre du PAS BIO appelait pour l'heure, de la part du volet «biodiversité» du FEM, un complément de ressources de nature à permettre une exécution concrète des activités aux niveaux national et régional. En conséquence, plusieurs représentants ont considéré que des fonds FEM pour la diversité biologique devraient être ajoutés de manière à concourir de manière substantielle au lancement du PAS BIO dans la région.»

Point 8 de l'ordre du jour : Clôture de la réunion

59. Après les civilités d'usage, le Coordonnateur du PAM a prononcé la clôture de la réunion, le mardi 12 octobre 2004 à 13 h 15.

ANNEXE I**LISTE DES PARTICIPANTS****COUNTRIES REPRESENTATIVES
REPRESENTANTS DES PAYS****ALBANIA
ALBANIE****Ms Etleva Canaj**

Deputy Minister
Ministry of Environment
27 Rruga e Durrës
Tirana, Albania

Tel: +355 4225134
Fax: +355 4270625
E-mail: etlevamoe@abissnet.com.al

Mr Trajan Vasili

Director
Human Resources and Services
Ministry of Environment
27 Rruga e Durrës
Tirana, Albania

Tel: +355 4270626
Fax: +355 4270625
E-mail: tvasili@yahoo.it

**ALGERIA
AGERIE****Ms Zahra SI LAKHAL**

chef de bureau chargé du projet PAS BIO
Ministère de l'Amenagement du Territoire, et de
l'Environnement
rue des Quatre Canons
16000 Alger, Algérie

Tel : +213 21 432884
Fax : +213 21 432884
E-mail : silakhalzahra@yahoo.fr

Ms Yasmina Karima NACEUR

Ingénieur chargé du projet PAS MED
Ministère de l'Amenagement du Territoire, et de
l'Environnement
rue des Quatre Canons
16000 Alger, Algérie

Tel. : +213 21 432884
Fax : +213 21 432884
E-mail : jasmin2001dz@yahoo.fr

**BOSNIA and HERZEGOVINA
BOSNIE et HERSEGOVINE****Mr Taric Kupusovic**

MAP Office for B&H
Hydro - Engineering Institute Sarajevo
Stjepana Tomića 1
P.O. Box 405
33 000 Sarajevo
Bosnia and Herzegovina

Tel: +387 33 207 949
Fax: +387 33 207 949
E-mail: map.office@heis.com.ba

Ms Selma Čengić

Hydro - Engineering Institute Sarajevo
Stjepana Tomića 1
P.O. Box 405
33 000 Sarajevo
Bosnia and Herzegovina

Tel: +387 33 207 949
Fax: +387 33 207 949
E-mail: Selma.cengic@heis.com.ba

**CROATIA
CROATIE**

Ms Žana Pedić

Advisor
Division for International Financial
Institutions and EU Integrations
Ministry of Finance
Zagreb, Croatia

Tel.: +385 1 4591 438
Fax : +385 2 4922 598
e-mail : zana.pedic@mfin.hr

Mr Vladimir Šimić

Head of Sector for Legal Affairs
Croatia Waters
Ulica Grada Vukovara, 220
10000 Zagreb
Croatia

Tel.: +385 1 6307 408
Fax : +385 1 6307 686
E-mail : vsimic@voda.hr

Ms Sanja Barbalic

Director of the Institute for Water Management
Croatia Waters
Ulica Grada Vukovara, 220
10000 Zagreb
Croatia

Tel.: +385 1 6307 303
Fax : +385 1 6307 686
E-mail : sanja.barbalic@voda.hr

**EGYPT
EGYPTE**

Ms Christine ABDALLA ISKANDAR BOCTOR

International Affairs Coordinator
Egyptian Environmental Affairs Agency (EEAA)
Cabinet of Ministers
30 Misr-Helwan El-Zyrae Road
P. O. Box 955 Maadi
11392 Cairo
Egypt

Tel: +2 02 525 64 52
Mobile: +2 010 577 46 91
Fax: +2 02 5256457
E-mail: christineiskandar@yahoo.fr

Dr Moustafa Fouda

Director of Nature Conservation Sector
Egyptian Environmental Affairs Agency (EEAA)
Cabinet of Ministers
30 Misr-Helwan El-Zyrae Road
P. O. Box 955 Maadi
Cairo, Egypt

Tel: +20 2 2712499
E-mail: foudamos@link.net

**EUROPEAN COMMISSION
COMMISSION EUROPEENNE****Mr Jorge Pinto Antunes**

DG Environment-- Enlargement and
Neighbouring Countries Environment
Directorate E - International Affairs (DG ENV-E-1)
Commission Européenne
Office: BU9 04/124
200 rue de la Loi
B-1049 Bruxelles, Belgique

Tel : +32 2 2954388

Tel : +32 2 2994123

E-mail:Jorge.ANTUNES@cec.eu.int

**GREECE
GRÈCE****Prof. Alexander Lascaratos**

University of Athens
Department of Applied Physics,
Ocean Physics and Modelling Group
University Campus, Building Phys-V
157 84 Athens, Greece

Tel: +30 210 7276839

Fax: +30 210 7295281

E-mail:alasc@oc.phys.uoa.gr

**ITALY
ITALIE****Mr Corrado Clini**

Director General

Tel : +39-06-57223429

Tel : +39-06-5722342957228105

E-mail:corrado.clini@minambiente.it

Ms Annalidia Pansini

Expert

Tel : +39 06 57228116

E-mail:Pansini.annalidia@minambiente.it

Ms Federica Sprovieri

Expert

Tel : +39347 6345730

E-mail:federicaspr@tiseali.it

Ms Fiamma Valentino

Expert

Tel : +39 06 57228164

E-mail:valentino.fiamma@minambiente.it

Ms Claudia Croce

Expert

Tel : +39 06 57228169

E-mail:Croce.claudia@minambiente.it

Mr Francesco Presicce

Expert

Tel : +39 06 57228162

E-mail:Croce.claudia@minambiente.it

Department for Global Environment,
International and Regional Conventions
Italian Ministry for the Environment and Territory
Via Cristoforo Colombo, 44
Rome 00147
Italy

Fax: +39-06-57223470, 57228178

Fax: +39 06 57228177

**LIBYAN ARAB JAMAHIRIYA
JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE**

Mr Ali R. Elkekli
Environment General Authority
P. O. Box 83618
Al Gheran
Tripoli, Libyan Arab Jamahiriya

Tel : +218-21-487 2160
Fax: +218-21-4870266
E-mail: alkikli@hotmail.com
www.egalibya.org

Ms Samia F. Grimida
Environment General Authority
P. O. Box 83618
Al Gheran
Tripoli, Libyan Arab Jamahiriya

Tel : +218-21-4872160
Fax: +218-21-4870266
E-mail: fitori@hotmail.com
www.egalibya.org

**MOROCCO
MAROC**

Mr El Hassane Doumi
Administrateur
Division de la Cooperation Internationale et
Correspondant national pour le PASBIO
Ministère de l'aménagement du territoire, de
l'environnement, de l'urbanisme, et de l'habitat
36, avenue Al Abtal Agdal
Rabat, Maroc

Tel : +212 37772662
Mobile: +212 66 14 24 38
Fax: +212 37 77 26 40
E-mail: elh_doumi@hotmail.com

Mr Mohammed Chaoui
Chef du Service de l'Eau
Coordonnateur national du projet FEM/PASMED
Ministère de l'aménagement du territoire, de
l'eau et de l'environnement
36, avenue Al Abtal Agdal
Rabat, Maroc

Tel: +212 37 681016
Fax: +212 37 772658
E-mail: mohamedchaoui2@yahoo.fr

**SERBIA AND MONTENEGRO
SERBIE ET MONTENEGRO**

Ms Jelena Knezevic
Advisor & MAP National Focal Point
Ministry for the Protection of the Environment
and Physical Planning
PC Vektra
81000 Podgorica
Serbia and Montenegro

Tel: 381-67-255604 or 381-811-482313
Fax: 381-81-234131
E-mail: jelenak@mn.yu or
jelenaeko@yahoo.com

Ms Biljana Durovic
Advisor & Chief of the Department for
International Cooperation
Ministry for the Protection of the Environment
and Physical Planning
PC Vektra
81000 Podgorica
Serbia and Montenegro

Tel: 381-81 482 165
Fax: 381-81-234183
E-mail: biljanad@mn.yu

SLOVENIA
SLOVENIE**Mr Mitja Bricelj**

Director Water Department
Nature Protection Authority
Ministry for Environment and Physical Planning
48 Dunajska
SI-1000 Ljubljana
Slovenia

Tel: +386 1 4787384
Fax: +386 1 4787420
E-mail :mitja.bricelj@gov.si

SYRIA
SYRIE**Ms Reem Abed Rabboh**

Director
Water Safety Directorate
Ministry of Local Administration and Environment
P.O. Box 3773
Al Iman Mosque Square
Damascus
Syrian Arab Republic

Tel: +963 11 4461076
Mobile:+963 93 304803
Fax: +963 11 4461079
E-mail:env-water@mail.sy

TUNISIA
TUNISIE**Mr Samir Kaabi**

Agence Nationale de Protection de
l'Environnement (ANPE)
12 rue du Cameroun
1002 Tunis- Belvédère
Tunisie

Tel: +216 71 289281
Fax : +216 71 848069
E-mail :dt.ctl@anpe.nat.tn

Mr Habib Ben Moussa

Agence Nationale de Protection de
l'Environnement (ANPE)
12 rue du Cameroun - Belvédère
B.P. 52
1002 Tunis
Tunisie

Tel: +216 71 840221
Fax: +216 71 890032
E-mail:h.bmoussa@apal.nat.tn

Mr Mustapha Laroui

Direction Générale de l'Environnement et la
Qualité de la Vie
Immeuble Imm ICF
Centre urbain Nord
Cedex 1080
1002 Tunis, Tunisie

Tel: +216 71 704000
Fax: +216 71 706395
E-mail:laroui_meat@yahoo.fr

TURKEY
TURQUIE

Mr Ahmet Yakut
Head of Department
General Directorate of Environmental
Management
Ministry of Environment & Forestry
Eskisehir Yolu 8 Km
Ankara 06100, Turkey

Tel: +90 312 285 2867
Fax: +90 312 285 5917
E-mail : ahmetyakuttr@yahoo.com

Mr Zakir Turan
Geological Engineer
Department of Marine and Coastal Management
Ministry of Environment & Forestry
Eskisehir Yolu 8 Km
Ankara 06300, Turkey

Tel: +90 312 287 9963 ext 2423
Fax: +90 312 2855875
E-mail :zakir_turan@yahoo.com
zturan@cevre.gov.tr

**REPRESENTATIVES OF UNITED NATIONS SPECIALIZED AGENCIES AND OTHER
INTERGOVERNMENTAL ORGANIZATIONS
REPRESENTANTS DES INSTITUTIONS SPECIALISEES DES NATIONS UNIES ET
AUTRES ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES**

**WORLD HEALTH ORGANIZATION (WHO)
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE (OMS)**

Mr George Kamizoulis
Senior Scientist
WHO/EURO Project Office
Coordinating Unit for the Mediterranean
Action Plan
P.O. Box 180 19
48 Vassileos Konstantinou Avenue
11610 Athens
Greece

Tel : +30 210 7273105
Fax: +30 210 7253196
E-mail: whomed@hol.gr

FAO

Mr Jordi Lleonart
FIRM F-321
FAO
SIDP Species Identification Data Programme
Viale delle Terme di Caracalla
00100 Rome
Italy

Tel: +39 06 570 56354
Fax: +39 06 570 53020
E-mail: Jordi.lleonart@fao.org

UNESCO

Ms Alice Aureli
UNESCO International Hydrological Programme
Chief Groundwater Resources Programme
Division of Water Sciences
International Hydrological Programme (IHP)
IHP /Groundwater
1 Rue Miollis
750015 Paris
France

Tel : +33 1 45683911
Fax: +33 1 45685811
E-mail: a.aureli@unesco.org

Mr Bo Appelgren
Senior UNESCO Consultant
13 N. Colesanti
10230 Bolsena (VT)
Italy

Tel: +39 0761 797112
Fax: +39 0761 797112
E-mail: bo.appelinvpl@flashnet.it

ICS/UNIDO

Mr Gennaro Longo

Director
Area of Earth, Environmental and
Marine Sciences and Technologies
Area Science Park, Building L2
Padriciano 99
34012 Trieste
Italy

Tel: +39 040 9228104
Fax: +39 040 9228136
E-mail: gennaro.longo@ics.trieste.it

UNITED NATIONS INDUSTRIAL DEVELOPMENT ORGANIZATION (UNIDO)

Mr Pablo Huidobro

Chief, Water Management Unit
United Nations Industrial Development
Organization (UNIDO)
Vienna International Centre
P.O. Box 300
A-1400 Vienna, Austria

Tel: +431 26026 3068
Fax: +431 26026 6819
E-mail: P.Huidobro@unido.org

Ms Roberta De Palma

Programme Manager
United Nations Industrial Development
Organization (UNIDO)
Vienna International Centre
P.O. Box 300
A-1400 Vienna, Austria

Tel: +431 26026 3486
Mobile: +39 3398547882
Fax: +431 26026 6819
E-mail: rdepalma@unido.org

UNDP

Mr Cornelis Klein

Resident Representative
United Nations Development Programme (UNDP)
Resident Representative's Office in Croatia
Kestercanekova 1
10000 Zagreb
Croatia

Tel : +385 1 23 61 666 (switch board)
Fax: +385 1 23 61 620
E-mail: Cornelis.klein@undp.org

UNDP/GEF

Ms Sylvie Goyet

Regional Coordinator
UNDP-GEF MedWetCoast project
C/o Tour du Valat Biological Station
Le Sambuc, 13200 Arles
France

Tel : +33 4 90 47 29 74
Fax: +33 4 90 47 20 19
E-mail: sgoyet@medwetcoast.com
sgoyet@aol.com
www.medwetcoast.com

UNEP/Regional Seas

Mr Ellik Adler

Senior Programme Officer
Regional Seas Coordinator
Division of Environmental Conventions
UNEP
P.O Box 30552
Nairobi, Kenya

Tel: +254 20 624033/544
Fax: +254 20 624618
Email: Ellik.Adler@unep.org

UNEP/GPA

Ms Annie Muchai

Associate Programme Officer
Division of Environmental Policy Implementation
UNEP/GPA Coordination Office
Kortenaerkade 1,
2518 ex The Hague
The Netherlands

Tel: + 31 70 3114460/79
Fax: + 31 70 3456648
E-mail: a.muchai@unep.nl

Mr Ulrik Dan Weuder

Global Programme of Action Office (GPA)
UNEP/GPA
P. O. Box 16227
2500 BE The Hague
Netherlands

Tel: +31 70 3114475/4461
Fax: +31 70 3456648
E-mail: u.weuder@unep.nl

Mr Aldo Iacomelli

GPA Consultant
CIRPS University of Rome "La Sapienza"
Piazza del Colosseo, 9
00184 Rome, Italy

Tel: +39 06 7726 53 212
Fax: +39 06 7707 36 12
E-mail: aldo.iacomelli@uniroma1.it

UNEP/GEF

Mr Vladimir Mamaev

Senior Programme Officer
International Waters
UNEP/GEF Coordination Office
UNEP Nairobi
P. O Box 30552
Nairobi, Kenya

Tel: +254 20 624607
Fax: +254 20 624041
Email: Vladimir.Mamaev@unep.org

GEF SECRETARIAT

Mr Al Duda

Senior Advisor
International Waters
Global Environment Facility
1818 H Street, NW
Washington, DC 20433, USA

Tel : +1 202 473 1077
Fax : +1 202 522 3240/3245
E-mail: aduda@theGef.org

Mr Andrea Merla
Program Manager
International Waters
Global Environment Facility
1818 H Street, NW
Washington, DC 20433
USA

Tel : +1 202 458 8198
Fax : +1 202 522 3240/3245
E-mail: amerla@thegef.org

THE WORLD BANK

Ms Emilia Battaglini
GEF Regional Coordinator
Europe and Central Asia (ECA)
The World Bank
1818 H. Street NW, Room H8-133
Washington, DC 20433
USA

Tel : +1 202 4733232
Fax : +1 202 6140696/7/8
E-mail: ebattaglini@worldbank.org

Ms Dahlia Lotayef
GEF Regional Coordinator
Middle East and Northern Africa (MNA)

Tel : +1 202 4735439
Fax : +1 202 6140696/7/8
E-mail: dlotayef@worldbank.org

Mr Anders Alm
Sr. Environmental Specialist
MNA region
Middle East and Northern Africa (MNA)

Tel : +1 202 458 0171
Fax : +1 202 6140696/7/8
E-mail: aalm@worldbank.org

Ms Andreas Rohde
Sr. Sanitary Engineer
ECA region
Europe and Central Asia (ECA)

Tel : +1 202 473 6672
Fax : +1 202 6140696/7/8
E-mail: Arohde@worldbank.org

**OTHER GOVERNMENTAL, INTERGOVERNMENTAL AND NON-GOVERNMENTAL
ORGANIZATIONS**
**AUTRES ORGANISATIONS GOUVERNEMENTALES, INTERGOUVERNEMENTALES ET
NON GOUVERNEMENTALES**

**MEDITERRANEAN INFORMATION OFFICE FOR
ENVIRONMENT, CULTURE AND SUSTAINABLE DEVELOPMENT (MIO/ECSDE)**

Mr Vangelis Constantianos

Executive Secretary
GWP-Med Secretariat
Mediterranean Information Office for
Environment, Culture and Sustainable
Development MIO/ECSDE
28 Tripodon Street
GR-105 58 Athens, Greece

Tel: +30-210-3247267, 3247490
Fax: +30-210-3225240, 3317127
Cell: +306945-772016
E-mail: secretariat@gwpmed.org

WORLD WIDE FUND FOR NATURE INTERNATIONAL (WWF)

Mr Paolo Guglielmi

Head of Marine Unit
Mediterranean Programme Office
World Wildlife Fund for Nature
Via Po 25/c
00198 Rome, Italy

Tel: +39-06-84497358
Fax: +39-06-8413866
E-mail: pguglielmi@wwfmedpo.org

Alessandra Pomè

WWF Mediterranean Programme Office
World Wildlife Fund for Nature
Via Po 25/c
00198 Rome
Italy

el.: +39 06 8448 7443 (direct line)
Tel: +39 06 8448 71 (switch board)
Mobile +39 329 1689811
Fax: +39 06 8413 866
E-mail: apome@wwfmedpo.org
www.panda.org/mediterranean

Mr Carlo Franzosini

World Wildlife Fund for Nature
Mediterranean Programme Office
Via Po 25/c
00198 Rome, Italy

Tel: +39-06-84497358
Fax: +39-06-8413866
E-mail: franzosini@shoreline.it

**FEDERAL INSTITUTE FOR GEOSCIENCES
AND NATURAL RESOURCES (BGR)**

Ms Franca Schwarz

Bundesanstalt für Geowissenschaften
und Rohstoffe, BGR
(Federal Institute for Geosciences and
Natural Resources)
Internationale Zusammenarbeit, Grundwasser
(International Co-operation, Groundwater)
Stilleweg 2
30655 Hannover
Germany

Tel: +49 511 6432325
Fax: +49 511 6433689
E-mail: franca.schwarz@bgr.de

**MAP SECRETARIAT UNITS
SECRETARIAT DU PAM**

Mr Paul Mifsud

Coordinator
Coordinating Unit for the Mediterranean
Action Plan
P.O. Box 18019
48 Vassileos Konstantinou Avenue
116 10 Athens
Greece

Tel: +30 210 7273101
Fax: +30 210 7253196/7
E-mail: paul.mifsud@unepmap.gr

Mr Francesco Saverio Civili

MED POL Coordinator
Coordinating Unit for the Mediterranean
Action Plan
P.O. Box 18019
48 Vassileos Konstantinou Avenue
116 10 Athens
Greece

Tel: +30 210 7273106
Fax: +30 210 7253196/7
E-mail: fscivili@unepmap.gr

Mr Fouad Abousamra

Programme Officer
Coordinating Unit for the Mediterranean
Action Plan
P.O. Box 18019
48 Vassileos Konstantinou Avenue
116 10 Athens
Greece

Tel: +30 210 7273116
Fax: +30 210 7253196/7
E-mail: fouad@unepmap.gr

Mr Ante Baric

GEF Project Manager
Coordinating Unit for the Mediterranean
Action Plan
P.O. Box 18019
48 Vassileos Konstantinou Avenue
116 10 Athens, Greece

Tel: +30 210 7273102
Fax: +30 210 7253196/7
E-mail: abaric@unepmap.gr

**REGIONAL ACTIVITY CENTRES OF THE MEDITERRANEAN ACTION PLAN
CENTRES D'ACTIVITES REGIONALES DU PLAN D'ACTION POUR LA
MEDITERRANEE**

**REGIONAL MARINE POLLUTION EMERGENCY RESPONSE CENTRE FOR THE
MEDITERRANEAN SEA (REMPEC)
CENTRE REGIONAL MEDITERRANEEEN POUR L'INTERVENTION D'URGENCE CONTRE
LA POLLUTION MARINE ACCIDENTELLE**

Mr Roberto Patruno

Director

Regional Marine Pollution Emergency
Response Centre for the Mediterranean
(REMPEC)

Manoel Island GZR 03

Malta

Tel: +356-21-337296-8

Fax: +356-21-339951

E-mail: rempec@rempec.org

**REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR THE PRIORITY ACTIONS PROGRAMME (PAP/RAC)
CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES DU PROGRAMME D' ACTIONS PRIORITAIRES
(CAR/PAP)**

Mr Ivica Trumbic

Director

Priority Actions Programme PAP/RAC

11 Kraj Sv. Ivana

21000 Split

Croatia

Tel: +385-21-340470

Fax: +385-21-340490

E-mail: ivica.trumbic@htnet.hr

<http://www.pap-thecoastcentre.org>

**REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR SPECIALLY PROTECTED AREAS (SPA/RAC)
CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES POUR LES AIRES SPECIALEMENT PROTEGEES
(CAR/ASP)**

Mme Zeineb Belkhir

Director

Specially Protected Areas Regional Activity

Centre RAC/SPA

Boulevard de l'Environnement

La Charguia

1080 Tunis, Tunisia

Tel: +216 71 795760

Tel: +216 71 771323

Fax: +216-71-797349

E-mail: zeineb.belkhir@rac-spa.org.tn

Mr Denis Etienne

Scientific Director

Specially Protected Areas Regional Activity

Centre RAC/SPA

Boulevard de l'Environnement

La Charguia

1080 Tunis, Tunisia

Tel: +216 71 795760

Tel: +216 71 771323

Fax: +216-71-797349

E-mail : denis.etienne@rac-spa.org.tn

ANNEXE II**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE*****Lundi, 11 octobre 2004*****Point 1 de l'ordre du jour: Ouverture de la réunion (10,00 h.)**

De brèves allocutions liminaires seront faites par le Coordonnateur du PAM, notamment sur les objectifs de la réunion, et par le Directeur général de la recherche-développement en matière d'environnement au Ministère italien de l'environnement et du territoire.

Point 2 de l'ordre du jour: Examen des principales réalisations du précédent Projet FEM pour la Méditerranée

Il sera procédé à une présentation succincte des principaux résultats du précédent Projet FEM pour la Méditerranée, laquelle portera notamment sur l'état de mise en œuvre du PAS MED et du PAS BIO et sur la préparation du BDT révisé.

Point 3 de l'ordre du jour: Le Partenariat stratégique FEM proposé pour la Méditerranée

Les représentants du Secrétariat du FEM et de la Banque mondiale présenteront brièvement le cadre général et les modalités proposées concernant le nouveau Partenariat stratégique FEM.

Point 3.1 de l'ordre du jour: Le Projet régional dans le cadre du Partenariat stratégique

Les principaux objectifs et volets du Projet régional dans le cadre du Partenariat stratégique seront présentés par les représentants du PNUE et des autres organisations d'exécution conjointe (FAO, UNESCO, ONUDI, ICS-ONUDI, METAP). Les présentations seront suivies d'un débat général.

Mardi, 12 octobre 2004**Point 3.2 de l'ordre du jour : Le Fonds d'investissement dans le cadre du Partenariat stratégique**

La représentante de la Banque mondiale présentera la proposition de création d'un Fonds d'investissement, y compris sa gestion, ses détails opérationnels et les exemples de projets éventuels.

Point 4 de l'ordre du jour : Expérience acquise avec le Partenariat stratégique mer Noire/Danube

Le Secrétariat du FEM et la Banque mondiale examineront les activités réalisées dans le cadre du Partenariat Danube/mer Noire en tant que modèle des activités futures en Méditerranée.

Point 5 de l'ordre du jour : Assistance technique multilatérale et bilatérale

Les représentants de pays/bailleurs de fonds et institutions internationales exposeront brièvement les enseignements tirés d'autres projets d'assistance technique multilatérale et bilatérale dans la région.

Point 6 de l'ordre du jour : Suite à donner

Les représentants de la Banque mondiale, du FEM et du PNUE exposeront les prochaines étapes indispensables au lancement du Partenariat stratégique, et notamment les procédures du PDF-B et de la soumissions du Projet au Conseil du FEM.

Point 7 de l'ordre du jour : Conclusions et recommandations

Les représentants des pays seront invités à faire part de l'intérêt qu'ils portent au Partenariat. Une déclaration finale sera établie et approuvée.

Point 8 de l'ordre du jour : Clôture de la réunion

Le Coordinateur du PAM prononcera la clôture de la réunion.

